

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2020-003

Date de convocation : 30 janvier 2020

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres votants : 16

L'an deux mille vingt, le 10 FEVRIER à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, VIRET, MARTIN, ANTOINE, CHANA, MICHEL, CORBIN, BESSEY, DURRANT, CARRET, FONTES, GROSSIORD, ANDREYS, DUMORTIER, LHOPITAL.

Mme ARDOUIN,

Secrétaire de séance : M. Viret

Objet : Convention à passer avec le Centre de Gestion pour la mission de Médecine Préventive

Monsieur le Président explique au Comité que le SIDESOL est adhérent au service médecine préventive du Centre de Gestion (visites médicales et visites des locaux). Le Centre de gestion se voit contraint de redéfinir son offre pour le service de médecine préventive qui est déficitaire et qui peine à recruter les médecins nécessaires à son fonctionnement.

Il est proposé un nouveau fonctionnement :

- Coût par agent et non plus un pourcentage de la masse salariale (avant le coût était de 0.37% de la masse salariale soit 438 € pour le SIDESOL pour 2019, il sera désormais de 70 € par agent pour 2020 puis 80 € par agent pour 2021 et 2022)
- Diminution du nombre de lieux de visite
- Allongement du délai de visite à 5 ans
- Généralisation du binôme médecin/infirmier

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la convention à passer avec le Centre de Gestion pour la mission de Médecine Préventive, convention qui prend effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction,
- **Autorise** le Président à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le

Le Président
Daniel JULLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2020

Application agréée E-legalite.com